



Diplôme de compétence
en langue
de l'Éducation nationale

Langue des Signes Française

Mercredi 20 décembre 2017

Situation et Documents

La situation (document écrit et en LSF vidéo)			Page 2 et  Vidéo
Phase 1	Document 1	Prospectus	Page 3
	Document 2	Appel à projet	Page 4

Phase 2	 Vidéo 1	Dossier de candidature	Sur l'ordinateur
	 Vidéo 2	Autre dossier de candidature	

Mise en situation du.e la candidat.e

La situation



DOCUMENT ACCESSIBLE AUSSI EN LSF-VIDEO

Vous vous appelez Gwenn Dopert.

La Fondation des Sourds de France, pour laquelle vous travaillez, organise la 4e édition du Trophée Rubens-Alcais ayant pour objectif de récompenser des initiatives exemplaires d'accessibilité pour les personnes sourdes et malentendantes. Un seul prix Coup de coeur du jury sera attribué avec une récompense financière.

Après recueil des candidatures, le comité de sélection en prend deux susceptibles d'être gagnant de ce prix. Il vous confie une mission d'étudier plus en détail les aspects de l'accessibilité.

Pour vous aider dans votre choix, vous rencontrez Dominique Kierman, salarié de la Fédération Nationale pour le Voyage (FNV), ex-interprète français/LSF.

Suite à cet entretien, vous proposez au président du jury de sélection la candidature qui vous semble la plus méritante.

Document n°1 :

The brochure features a central image of a signpost with multiple directional signs pointing in various directions, each labeled with a country name and its flag. The signs visible include: 20 ans d'expérience (with a hand icon), CYPRUS, GERMANY, CANADA, SPAIN, CHINA, CHORW, AUSTRIA, AUSTRALIA, THAILAND, NYA, FRANCE, GREECE, and INDIA. Below this image is a dark grey rectangular address label with white text: 36 rue du commandant Lamy, 83220 TOULON.

“PÉRIPLES POUR TOUS”



agence de voyage spécialisée

accord avec les compagnies aériennes pour l'accès des groupes sourds



Fondation des Sourds de France

4ème édition du Trophée Rubens-Alcais

Critères de sélection des projets

PERTINENCE DU PROJET

Afin de pouvoir être éligible à une dotation de la Fondation des Sourds de France, une organisation doit respecter les principes et critères suivants :

- proposer une action en accord avec les principes et objectifs de la Fondation ;
- respecter la charte des droits du Sourd ;
- Proposer des aides humaines et techniques à divers publics :

PARTICIPATION

Tous les projets présentés pour un prix à la Fondation devront démontrer la volonté d'inclure les bénéficiaires des projets dans :

- l'identification des bénéficiaires : sourds signeurs, oralistes, porteurs du syndrome d'Usher, LPCistes, étrangers, aveugles, malvoyants et autres handicaps ;
- la définition des compétences territoriales : local, national, international ;
- la mise en place des services en agence et/ou en ligne
- la définition budgétaire : surcoût à un taux du marché

EFFICACITE

La Fondation porte une attention particulière à l'évaluation de l'efficacité du projet, c'est-à-dire aux effets produits auprès des bénéficiaires à travers les prestations, mais aussi à l'impact à plus long terme dépassant les groupes cibles.



COUP DE CŒUR :

20 000 €

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Date de limite du dépôt de candidature :
8 décembre 2017
- Constitution du dossier de candidature :
 - Une présentation du projet en version bilingue Français / English (obligatoire)
 - formulaire d'identification de votre entreprise (nom, adresse, nombre de salariés, etc.)